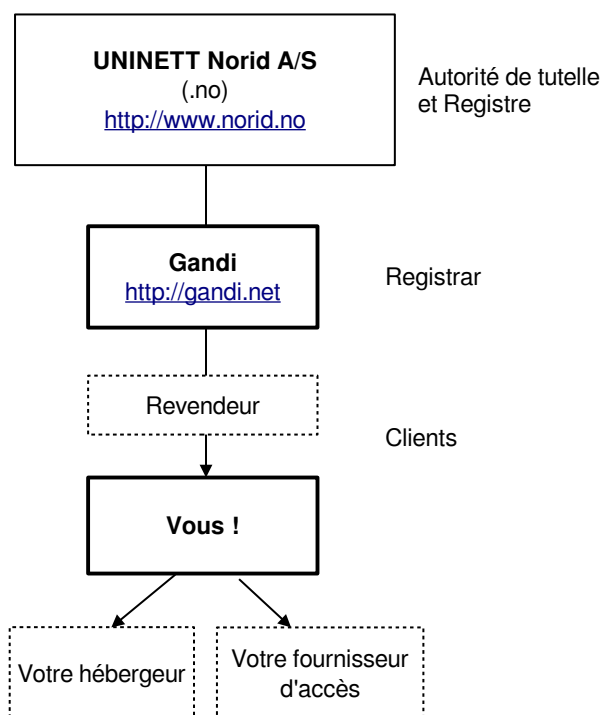


En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .NO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .NO.1. Autorité de tutelle et Registre

.NO est l'extension officielle de la Norvège. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .NO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Le propriétaire d'un nom de domaine en .NO entre en contrat direct avec le Registre Norid, en plus de son contrat avec son Registrar (Gandi).

Article .NO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .NO, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .NO, définies par Norid, consultables à l'adresse suivante :

- Conditions Générales d'enregistrement : <http://www.norid.no/navnepolitikken.html>

Ce document contractuel, que Vous reconnaissez avoir lu et accepté via Notre Interface, Vous lie au Registre du .NO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .NO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/no/info>

Conditions d'éligibilité

Les .NO sont ouverts aux personnes morales ([organismes éligibles](#)) et aux personnes physiques ayant une adresse en Norvège.

Les personnes morales doivent :

- être enregistrées au Registre Central de Coordination des Entités Juridiques Norvégien « Brønnøysund Register Centre (Enhetsregisteret) »,
- avoir une adresse postale en Norvège,
- exercer réellement les activités et/ou opérations précisées au Registre Central de Coordination des Entités Juridiques Norvégien, Vous devez en fournir la preuve au Registre du .NO sur demande.

Les personnes physiques doivent :

- avoir au moins 18 ans,
- être enregistrées auprès du Registre National Norvégien (Folkeregisteret) et avoir un numéro d'identité national norvégien (fødselsnummer),
- avoir une adresse postale en Norvège.

Les .NO sont également ouverts aux ambassades et aux comités officiels ayant une adresse postale en Norvège.

Conditions administratives

Veillez noter que les personnes morales ne peuvent pas enregistrer plus de 100 noms de domaine en .NO et les personnes physiques plus de 5 noms de domaine en .NO.

Si Vous êtes une personne morale, le contact administratif (contact légal) doit être une personne physique qui est un employé ou est affiliée à la personne morale titulaire du nom de domaine, et avoir une adresse postale en Norvège. En application des règles du Registre, le contact administratif (contact légal) représente la personne morale titulaire du nom de domaine.

En tout état de cause Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour. Le Registre du .NO peut Vous demander des justificatifs relatifs à l'exactitude des informations déclarées et à défaut détruire Votre nom de domaine ou l'assigner à un tiers.

Conditions techniques

Vous devez spécifier au moins 2 serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer, conformément aux standards «zonecheck» du Registre (<http://www.norid.no/regelverk/vedlegg-f.en.html>).

Procédure d'enregistrement

Lors de Votre demande d'enregistrement sur Notre site, Vous devrez fournir les informations suivantes :

- pour les personnes morales : Votre numéro d'enregistrement auprès du Registre Central de Coordination des Entités Juridiques Norvégien,
- pour les personnes physiques : Votre numéro d'identification personnel (PID). Ce numéro doit être généré préalablement auprès du Registre via son interface dédiée : [PID automat.](#)

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, Vous devez accepter la déclaration d'enregistrement sur le [site du Registre](#). Si Vous êtes une personne morale, la déclaration d'enregistrement doit être acceptée par un représentant légal de Votre entité tel qu'indiqué au Registre Central de Coordination des Entités Juridiques Norvégien.

Une fois la déclaration d'enregistrement récupérée, veuillez Nous l'envoyer par email à l'adresse reg.no-process@gandi.net, accompagné, si Vous êtes une personne morale, de Votre certificat d'enregistrement.

En application des règles du Registre du .NO, Votre demande d'enregistrement ne sera validée et Votre nom de domaine enregistré qu'après réception de Votre déclaration d'enregistrement.

La déclaration d'enregistrement fait partie du contrat entre Vous et le Registre, son but est de clarifier les responsabilités entre Vous, le Registre et Votre Registrar.

Procédures particulières pour certains organismes

Les ambassades et comités officiels doivent Nous fournir des justificatifs supplémentaires ([organismes éligibles](#)) :

- pour les ambassades : numéro d'organisation et accord écrit de l'ambassade précisant que l'organisation est l'ambassade officielle du pays en question,
- pour les comités officiels : numéro d'organisation et accord écrit de l'autorité gouvernementale compétente indiquant que l'organisation a le statut de comité officiel.

Les personnes morales inscrites au Registre Central de Coordination des Entités Juridiques Norvégien dans la catégorie « autres personnes juridiques » (« annen juridisk person ») ne sont normalement pas éligibles à l'enregistrement d'un nom de domaine en .NO. Cependant Vous pouvez envoyer une demande écrite directement au Registre en fournissant des justificatifs supplémentaires ([organismes éligibles](#)). Le Registre examinera ces justificatifs et pourra Vous autoriser à enregistrer Votre nom de domaine.

Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.norid.no/regelverk/vedlegg-a.en.html>, et les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .NO.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 2 jours avant la date d'Expiration.**

Article .NO.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/no>

Article .NO.6. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .NO accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .NO.7. Règlement des litiges

Le Registre du .NO a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges spécifique pour les domaines en .NO, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- Politique de résolution des litiges : <http://www.norid.no/regelverk/vedlegg-h.en.html>
- Organisme régulateur : <http://www.norid.no/regelverk/klagenemnda.en.html>

Article .NO.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- si un code d'autorisation est associé à Votre nom de domaine, Vous l'avez bien fourni. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif (à défaut veuillez contacter Notre service clients),
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration).

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Le transfert d'un nom de domaine en .NO ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .NO.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire n'est **pas disponible sur Notre Interface**. Cependant si Vous devez changer le propriétaire d'un nom de domaine, veuillez contacter Notre service clients.

Le nouveau propriétaire devra accepter la déclaration d'enregistrement selon la même procédure que pour un enregistrement (procédure détaillée ci-avant).

Le changement de propriétaire n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le changement de propriétaire est perdu.

Article .NO.10. Processus de destruction

La veille de la date d'Expiration, Gandi relâche le domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors désactivés.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 90 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

